

EL K./B.J.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

SECRETARIAT D'ETAT A
L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION DE LA PEDAGOGIE
Circulaire N° 211 D3/2

Tunis, le 26 Mars 1969

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE

à

Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Enseignement
Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements
du Second Cycle

-§-

O B J E T : 2ème Entraînement aux B.E.M. - C.A.P. (examen blanc).
Section Industrielle.
Spécialités : Couture - Broderie - Tissage.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un deuxième entraînement pour les élèves de 3e année, candidates à un examen de fin d'année, toutes spécialités, aura lieu le Lundi 14 Avril 1969 et jours suivants.

Afin de permettre aux élèves de reprendre en même temps le cours normal de leurs études, cet entraînement se déroulera sans interruption durant le temps imparti à la couture moderne, il se continuera aux heures d'atelier seulement pour la suite des épreuves de broderie, dentelle et tissage.

Le Secrétaire d'Etat à
l'Education Nationale



Ahmed Ben Salah